

Paris, le 7 février 2018

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel prend acte de la décision du Conseil d'Etat ce jour de suspendre la procédure de sanctions engagée à l'encontre du Crédit Mutuel Arkéa, suspension motivée essentiellement par les questionnements du juge sur la base légale statutaire des sanctions.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel fera connaître au plus vite les mesures qui seront mises en place pour répondre à ces questionnements, afin de retrouver un fonctionnement pleinement apaisé de l'organe central, et continuera d'exercer la plénitude de ses responsabilités dans l'intérêt des sociétaires, clients et salariés.